



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau vient de recevoir la demande en autorisation de la part de Madame KRIER-HAECK Rose-Marie pour :

**la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Ehner
(Ref. EAU/AUT/24/0868)**

Les autorisations et les plans s'y rattachant, sont déposés au secrétariat de l'Administration communale 8, rue Principale à Saeul.

Saeul, le 27 septembre 2024


le secrétaire communal,
Joé Wolff




le bourgmestre,
Gérard Zoller